

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE TRAVAUX SOUMIS A AUTORISATION

**Arrêté N° PTCDD / 2017 – 615 du 20 décembre 2017 ordonnant les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier, avec inclusion d'emprise et fixant le périmètre à aménager sur les communes de Bournoncle Saint Pierre et Saint Géron avec extension sur les communs de Lempdes sur Allagnon et Vergongheon (article 6)**

Nom et prénom du demandeur :

Adresse complète :

N° téléphone : ...../...../...../...../.....

Adresse mail : .....

**A Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire  
Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable  
1 place Monseigneur de Galard - CS 20310  
43009 LE PUY EN VELAY Cedex**

### **Rappel des travaux interdit ou soumis à autorisation par l'arrêté N° PTCDD / 2017 – 615 du 20 décembre 2017**

**Article 6** : Conformément à l'article L 121-19 du code rural et de la pêche maritime, à compter du présent arrêté et jusqu'à la clôture des opérations :

- **sont interdits jusqu'à la clôture des opérations**, tous les travaux dans les cours d'eau, y compris ceux d'entretien, les travaux de drainage des terrains humides, les destructions d'espaces boisés et des boisements ripisylves, de murets, de talus, de haies, d'alignement et d'arbres isolés, classés comme éléments ayant un rôle très important ou important, répertoriés dans l'étude d'aménagement réalisée par le bureau d'études CESAME,

- **sont soumis à autorisation**, tous les travaux de destruction des autres espaces boisés, talus, murets, haies ou boisements d'alignement, non répertoriés par l'étude d'aménagement comme ayant un rôle très important ou important, les travaux d'exploitation forestière, les travaux de plantations forestières, ainsi que d'une manière générale, tous les travaux de nature à modifier l'état des lieux.

(...). **En l'absence d'une décision de rejet émise par le Président du Conseil Départemental dans le délai de quatre mois à compter de la réception par celui-ci de la demande d'autorisation, celle-ci est considérée comme accordée.**

**En application des articles L121-19, L 121-22, L121-23, l'exécution de travaux en méconnaissance des dispositions de l'arrêté N° PTCDD / 2017 – 615 du 20 décembre 2017 pourra être punie d'une amende et la remise en état pourra être faite aux frais des contrevenants dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.**

Monsieur le Président,

Conformément aux obligations portées sur l'arrêté N° PTCDD / 2017 – 615 du 20 décembre 2017, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de (cocher la ou les cases correspondantes) :

- couper du bois sans dessoucher
- couper du bois et dessoucher
- araser un talus
- araser un muret
- effectuer des plantations forestières
- autre travaux de nature à modifier l'état des lieux (ex : drainage, terrassement, ...) **à préciser**

.....  
.....  
.....

Concernant la(les) parcelle(s) suivante(s) :

Nature des travaux	Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface *	Linéaire *

*\*en fonction des travaux*

Préciser en quelques mots votre demande et n'hésitez pas à joindre toute information complémentaire (plans, devis, dessins, photos, etc....) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

J'atteste :

- avoir pris connaissance de l'arrêté N° PTCDD – 615 du 20 décembre 2017,
- ne pas avoir commencé les travaux,
- avoir pris connaissance du fait que dans un délai de 4 mois après la réception de ma demande, en l'absence de décision de rejet, ma demande sera considérée comme accordée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Date et signature du demandeur**

Fait à ....., le .....
------------------------

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable au 04 71 07 43 45 ou par courriel à l'adresse suivante [developpement-durable@hauteloire.fr](mailto:developpement-durable@hauteloire.fr)

**Votre correspondant**  
Direction Jeunesse Culture et Développement Durable  
Pôle Territoires, Cultures et Développement Durable  
Secrétariat de la CIAF de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron  
Contact : M. Sébastien CUBIZOLLES  
04.71.07.43.45 – [sebastien.cubizolles@hauteloire.fr](mailto:sebastien.cubizolles@hauteloire.fr)  
N. réf : formulaire autorisation de travaux